

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018





<b>1. INTRODUCTION : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE</b>	<b>2</b>
<b>2. L'ORGANISATION DE L'INSTITUT</b>	<b>3</b>
2.1. LE BUREAU DE L'INSTITUT	3
2.2. LE CONSEIL D' ADMINISTRATION	3
2.3. LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'IFJR	4
2.4. L'EQUIPE DE L'IFJR	4
<b>3. DEUX INNOVATIONS EN 2018</b>	<b>5</b>
3.1. L'ENQUÊTE NATIONALE DES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE	5
3.2. L'ANTENNE SUD-EST	6
<b>4. LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE</b>	<b>8</b>
4.1. LE DIGITAL	8
A/ Le site internet	8
B/ Les réseaux sociaux	8
C/ Le blog Médiapart	9
4.3. L'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES	9
A/ L'événementiel	9
B/ Les dépliants et les affiches	9
C/ La semaine internationale de la JR	9
4.4. LE PROGRAMME PASSEUR DE JUSTICE RESTAURATIVE	10
<b>5. L'APPUI AUX PROGRAMMES DE JUSTICE RESTAURATIVE</b>	<b>11</b>
5.1. LA DOCUMENTATION D'APPUI AUX PROGRAMMES	11
5.2. L'ACCOMPAGNEMENT A LA CONDUITE DE PROGRAMMES	12
A/ Objectifs et présentation du programme « l'IFJR vous accompagne »	12
5.3. APPUI PONCTUEL DES STRUCTURES A LEUR DEMANDE	14
5.4. SUPERVISION	15
<b>6. LA FORMATION</b>	<b>16</b>
6.1. LE PARCOURS INTÉGRÉ DE FORMATION CONTINUE DES ANIMATEURS DE RENCONTRES RESTAURATIVES	16
A/ Le parcours de formation continue des animateurs des rencontres restauratives : un équilibre en 2018	16
B/ L'atout des formations délocalisées	16
C/ La formation à destination des membres de la communauté- radicalisation	17
<b>7. L'EVALUATION</b>	<b>20</b>
<b>8. LA RECHERCHE</b>	<b>21</b>
8.1. PROJET DE RECHERCHE : « LA CONTRIBUTION DES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE À LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION »	21
<b>9. LES ACTIONS INTERNATIONALES DE L'INSTITUT</b>	<b>23</b>
9.1. LE PROJET DAPHNE ET L'EXPÉRIMENTATION DE MESURE DE Justice restaurative AUPRES DE MINEURS (IFJR PARTENAIRE DE L'OIJJ),PROJET EN COLLABORATION AVEC LA DPJJ)	23
9.2. SUISSE- 33 <sup>E</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DES BARREAUX	24

## 1. INTRODUCTION : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2018 restera certainement pour l'IFJR, une année de bouleversements. La Justice Restaurative et son développement portés depuis sa création par notre institut ont connu ces dernières années, une augmentation importante dans la mise en place de nombreuses formations, nouveaux programmes etc... Cette progression ne pouvait se faire sans un changement important au sein de l'IFJR. C'est ainsi que j'ai proposé une modification de nos statuts qui a pu s'opérer avec le soutien de l'ancien bureau.

Une Assemblée Générale Extraordinaire a été organisée sur Paris au mois de septembre 2018. Elle a rassemblé, sur l'ensemble de notre territoire, nos principaux financeurs et de nouveaux partenaires.

Un nouveau conseil d'administration a été élu et a voté la mise en place d'un bureau rénové.

Par ailleurs, les statuts de l'IFJR ont été totalement modifiés et ont donné lieu entre autre à la création d'un conseil scientifique dont le professeur Robert Cario a été élu président.

Nos activités se sont également structurées différemment avec la création de notre « Antenne Sud-Est » et l'installation d'un poste de coordinatrice sur site.

Sans le travail remarquable de l'équipe salariée qui a dû s'adapter à toutes ces modifications, à ces nouvelles instances, sans le soutien infaillible de nos financeurs et principalement du Service de l'Accès aux Droits et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV), sans l'implication des administrateurs, notamment des membres du Bureau, le devenir de l'IFJR aurait été bien fragilisé.

Mais, force est de constater que le changement est facteur d'évolution positive.

C'est ainsi que la fin d'année 2018 laisse présager une année 2019 pleine de promesses pour la Justice Restaurative avec un institut parvenu à maturité, qui a su s'adapter à un fonctionnement nouveau.

Les administrateurs, le bureau, le conseil scientifique et l'équipe salariée sont tous engagés dans la perspective de permettre une progression toujours plus importante de la Justice Restaurative au bénéfice des personnes, que tous en soient remerciés.

La Présidente,

*Nicole TERCQ-DIRIART*

## 2. L'ORGANISATION DE L'INSTITUT

Le 21 septembre 2018, l'Institut a révisé ses statuts en vue, notamment, de la création d'un Conseil scientifique. À cette occasion, la composition du Conseil d'administration et du Bureau a été modifiée.

### 2.1. LE BUREAU DE L'INSTITUT

**PRÉSIDENTE** : Nicole TERCQ-DIRIART, Directrice, Association pyrénéenne d'aide aux victimes et de médiation (APAVIM, Pau) ;

**VICE-PRÉSIDENTE** : Christiane LEGRAND, Retraitée, Ancienne cheffe d'entreprise, membre bénévole de la communauté dans les Rencontres Condamnés Victimes (Paris) ;

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE** : Geneviève BORDENAVE, Anciennement chargée de mission prévention de la délinquance à la politique de la ville Pau et agglomération pa-loise, Retraitée de l'Éducation Nationale ;

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE** : Stéphanie MAZA, Éluée locale, Anciennement juriste d'aide aux victimes (APAVIM Pau) ;

**TRÉSORIER** : Eric LARROUTIS, Chef d'entreprise (Pau).

### 2.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En plus de l'Assemblée générale (32 membres), l'Institut comprend un Conseil d'administration (17 membres) :

- Sabine BAMALE : Psychologue clinicienne, Unité Médico-judiciaire ; Officier de la réserve opérationnelle, Service de santé des armées, Pau ;
- Frédérique BEDOS : Fondatrice de l'ONG Le Projet Imagine, Paris ;
- Brice DEYMIÉ : Pasteur de l'Eglise protestante unie de France. Aumônier national des prisons à la Fédération protestante de France, Paris ;
- Blandine FROMENT : Procureure générale honoraire auprès de la Cour d'Appel de Pau ;
- Florence LIEGEOIS : RCN (Réseau Citoyens Justice & Démocratie), Belgique ;
- Eric ROMMELUERE : animateur de l'association Un Zen Occidental, Le Mans ;
- Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV), Représentée par Michel DANIEL, Avignon ;
- Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM), Représentée par Océane LABURRE, Pau ;
- Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS), Représentée par Frédéric LAUFERON, Paris ;
- France Victimes, Représentée par Jérôme BERTIN, Paris ;
- France Victimes 65, Représentée par Claire PIOUX, Tarbes ;
- REMAID, Représentée par Fabrice DELABROYE, Valence.

### 2.3. LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'IFJR

Sous la présidence du Pr. émérite de criminologie **Robert CARIO**, président fondateur de l'IFJR.

- **Antonio BUONATESTA**, Directeur de l'A.S.B.L Médiante, Belgique ;
- **Isabelle DESFORGES**, Chargée de mission à l'association d'aide aux victimes Re-raid, Valence ;
- **Jacques FAGET**, Directeur de recherche émérite, Science-Po, Bordeaux ;
- **Jessica FILIPPI**, Enseignante-chercheur, Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse, Roubaix ;
- **Ilhem GRAIRIA**, Directrice Pénitentiaire d'insertion et de probation, Adjointe au DFSPJP de l'Hérault, Montpellier ;
- **Laurent HENNIAUX**, Référent laïcité au pôle des politiques institutionnelles de la DTPJJ d'Amiens ;
- **Paul MBANZOULOU**, Directeur de la recherche et de la documentation, Responsable du CIRAP et des Presses de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire, Agen ;
- **Serge PORTELLI**, Président de Chambre honoraire, Cour d'Appel de Versailles ;
- **Catherine ROSSI**, Professeure agrégée de criminologie, Université Laval, Québec.

### 2.4. L'EQUIPE DE L'IFJR

En mars 2018, Christine MERLIN, anciennement secrétaire à l'Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation a rejoint l'IFJR. Elle gère la gestion administrative, la comptabilité et le secrétariat de l'institut.

- **CO-DIRECTEUR CHARGÉ DES PROGRAMMES** : Benjamin SAYOUS ;
- **CO-DIRECTEUR CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT** : Jean-Charles PARAS ;
- **SECRÉTAIRE** : Christine MERLIN ;
- **CHARGÉE DE MISSION « FORMATION & ACCOMPAGNEMENT »** : Noémie MICOULET ;
- **CHARGÉE DE MISSION « RECHERCHE ET FORMATION »** : Émilie MATIGNON ;
- **CHARGÉE DE COMMUNICATION** : Kali VOLLE.

### 3. DEUX INNOVATIONS EN 2018

Au cours de l'année 2018, l'Institut a développé deux nouvelles missions avec le soutien du Ministère de la Justice (SADJAV) : une enquête nationale annuelle sur les programmes de justice restaurative en France conduite sur la base du mapping réalisé l'an passé ; l'expérimentation d'une antenne de l'IFJR dans le grand quart Sud-Est.

#### 3.1. L'ENQUÊTE NATIONALE DES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE

En 2018, l'IFJR a également initié une enquête nationale sur les programmes de justice restaurative. Elle portait sur un panel de 56 programmes identifiés en fin d'année 2017 par l'IFJR et notre partenaire France Victimes.

La supervision de cette évaluation a été confiée à Émilie Matignon, appuyée par une équipe de cinq bénévoles qui ont procédé à des entretiens dirigés par le biais d'un questionnaire.

Au cours des trois mois de conduite de cette étude, l'IFJR a conçu et déployé un protocole d'évaluation à visée qualitative relative à l'état d'avancement des programmes, à leur conformité au cadre normatif de la JR en France, et aux difficultés rencontrées par leurs promoteurs dans le déploiement des protocoles.

Les 56 programmes identifiés correspondaient à 55 structures à contacter. Dans le cas où une association (d'aide aux victimes ou autre) et un Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation étaient partenaires d'un programme, seule l'association a été contactée dans un premier temps, leurs partenaires, notamment SPIP dans la grande majorité, le seront dans un second temps.

Sur les 55 structures :

- 43 ont répondu au questionnaire,
- 3 ont déclaré ne finalement pas avoir mis en oeuvre de programmes de justice restaurative,
- 9 n'ont pas répondu au questionnaire dont 2 par manque de disponibilités

Il s'agissait pour l'essentiel d'associations mais l'on note également 6 SPIP impliqués dans un programme de Cercle de Soutien et de Responsabilité ou Cercle d'Accompagnement et de Ressources.

Sur les 43 structures répondantes, nous avons recensé

- 60 programmes de justice restaurative actifs (ayant donné lieu à la mise en œuvre d'une mesure de justice restaurative au moins) ou en cours de développement (au moins un COPIL actif)
- 6 programmes envisagés pour 2019.

Parmi ces programmes identifiés, on dénombre 112 mesures terminées ou en cours, dont :

- Nombre de Rencontres Détenus-Victimes terminées ou en cours : 10
- Nombre de mesures RDV/RCV mixtes : 4

- Nombre de RCV terminées ou en cours : 33
- Nombre de MR terminées ou en cours : 16
- Nombre de CSR : 4
- Nombre de CAR : 2
- Nombre de Cercles restauratifs : 7
- Nombre de mesures indéterminées/ Autres : 36

Sur les 56 programmes initialement identifiés : 2 programmes en cours de développement au 31 décembre 2017 ont été abandonnés faute de financement et/ou de partenaires.

Les tendances générales de l'évaluation des programmes mettent en évidence de très fortes attentes en termes de financement (25 sur 43 structures expriment être confrontées à un manque de financement), de personnel (13 structures à un manque de personnel) et de formation (10 structures à un manque de formation). Le partenariat, combiné au degré d'exigence des protocoles, peut également être une source de difficultés ou tout au moins de ralentissement d'un programme, pouvant aller jusqu'à l'essoufflement des volontés du promoteur (dans au moins 2 cas).

À l'inverse, les structures ayant pu aller au bout de leur programme et réaliser au moins une mesure disent pouvoir compter sur un personnel très motivé (28 structures) et des partenaires très motivés (19 structures) comme principale ressource, avec le financement (8 structures).

Il apparaît clairement qu'actuellement, face à un financement limité (moins de 10 000 euros par programme selon nos estimations), seules les structures dotées de personnels très motivés peuvent aboutir.

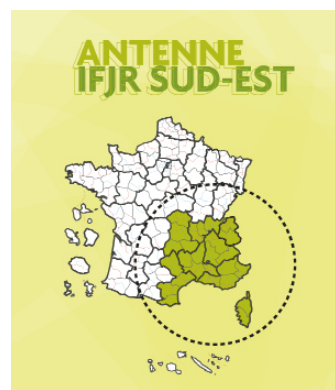
L'analyse des questionnaires est encore en cours actuellement et devrait être achevée pour la fin du mois de janvier. Ces résultats présentés correspondent donc à des tendances à l'issue d'un premier dépouillement des réponses.

### 3.2 L'ANTENNE SUD-EST

Créée le 1er octobre 2018, avec le soutien du Ministère de la Justice, afin de renforcer ses capacités d'intervention et instituer davantage de proximité avec les acteurs de terrain, l'IFJR a décidé d'expérimenter la conduite de ses actions d'accompagnement dans le cadre d'une antenne située le grand quart Sud-est.

Cette antenne couvre :

- Les Cours d'appel de Riom, Lyon, Chambéry, Grenoble, Aix-en-Provence, Nîmes, Montpellier et de Bastia ;
- Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Corse et une partie de la région Occitanie (départements de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales) ;





Les missions de l'antenne sont les suivantes :

- Prendre attache avec l'ensemble des juridictions, services de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse, associations d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire et du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse, afin de réaliser un bilan de leurs besoins et de leurs attentes en matière de développement de programmes de JR, qu'ils soient ou non impliqués dans un programme de JR ;
- Conduire, sur cette base, toute action de sensibilisation, de conception de programmes et de supervision technique de l'animation de ces mesures, susceptible d'appuyer les actions de ces structures.

Notamment, dans le cadre de ses actions d'accompagnement, les services proposés gratuitement par l'antenne consistent en :

- » Une aide à l'élaboration de la convention de partenariat ;
- » Une aide à l'élaboration du cahier des charges ;
- » Une aide à l'information et à l'orientation du public ;
- » Une aide au recrutement de bénévoles ;
- » Une aide au bilan de la première mesure.

Conformément à la convention d'objectifs signée avec le Ministère de la Justice, l'ensemble des Cours d'Appel, des DIRPJJ, des DISP et des Associations d'aide aux victimes du territoire couvert par l'Antenne ont été contactés afin de les informer sur la création de l'antenne et sur les possibilités offertes par les missions de celle-ci dans le développement de mesures de justice restaurative. Ces contacts ont dans un premier temps eu lieu par courriel ou par des échanges téléphoniques et conduit à des réunions.

Depuis le 1er octobre 2018, des échanges et des réunions ont eu lieu avec 5 cours d'appel, 2 DISP, 3 DIRPJJ, 6 SPIP et 9 associations d'aide aux victimes.

Des interventions dans le cadre de la sensibilisation ou de l'orientation au sein même des structures et de leurs équipes se sont tenues : en milieu ouvert, en milieux fermés, en maison d'arrêt, en centre pénitentiaire et dans une association d'aide aux victimes.

- » Milieu ouvert d'Aix en Provence, le milieu fermé de Salon de Provence, le milieu fermé de Luynes, la maison d'arrêt d'Ajaccio, le Centre pénitentiaire de Borgo ; France Victimes 66.

3 structures ont bénéficié d'une intervention dans le cadre de supervision technique.

### Perspectives :

Les premières actions de l'antenne Sud Est seront tournées vers une continuation des échanges avec l'ensemble des TGI, des SPIP, des DISP ; des DIRPJJ ; des DTPJJ, des Associations d'aide aux victimes ; des Association Habilitées PJJ, des associations C&J du territoire couvert, afin de présenter les possibilités offertes par l'Antenne.

Une sensibilisation pourra ainsi leur être proposée, notamment afin d'encourager l'engagement dans des programmes de justice restaurative, en particulier à destination des magistrats, des avocats, d'agents de l'Administration pénitentiaire et de

la PJJ et aussi de tous les professionnels travaillant auprès d'un public justice. Selon le degré d'avancement de chaque programme en cours sur le territoire de l'antenne, des interventions en direction des groupes projets constitués ou en cours de constitution dans le cadre de l'accompagnement ou de l'aide à l'orientation proposée par l'Antenne et des supervisions seront mises en oeuvre.

Plusieurs projets retenus dans le cadre de l'expérimentation nationale pilotée par la DPJJ en matière de justice restaurative auprès des mineurs se situent sur le territoire de l'antenne. Dans ce cadre, un accompagnement spécifique leur sera proposé afin de maximiser les chances de succès de ces programmes. Sur la base de premières expériences conduites en Bretagne, l'IFJR va systématiser l'organisation de "journées de retour d'expérience" (RETEX). Ces journées auront lieu dans le ressort de chaque Cour d'Appel, afin de favoriser les échanges entre des professionnels et des bénévoles ayant une ou plusieurs expériences et même sans expérience en matière de Justice restaurative.

## 4. LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

### 4.1. LE DIGITAL

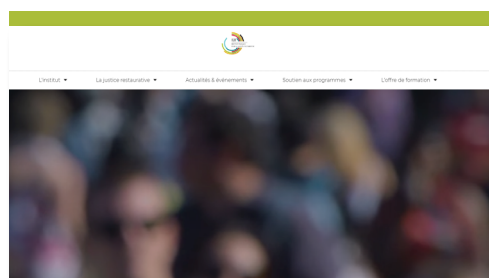
#### A/ Le site internet

Le site [www.justicerestaurative.org](http://www.justicerestaurative.org) est une vitrine institutionnelle de l'Institut.

Il a deux fonctions :

- informer les professionnels et, plus largement, le grand public sur divers aspects de la justice restaurative ;
- présenter l'Institut, ses missions, ses valeurs et faire état de ses différentes activités d'accompagnement des programmes, de formation et de sensibilisation.

Durant 2018, en raison d'une panne technique majeure et de nombreuses failles de sécurité, l'Institut a dû se doter d'un nouveau site internet réalisé au courant de l'été en interne par Kali Volle. A cette occasion, son graphisme a été modernisé et il permet désormais de mettre en ligne des contenus plus interactifs.



#### B/ Les réseaux sociaux

L'IFJR est présent sur Twitter et sur Facebook. Ces deux outils servent au relais d'événements, d'informations des partenaires, d'articles de presse et des activités de l'Institut.

Facebook regroupe une communauté de plus de 900 abonnés (20% de plus qu'en 2017), constituée en majeure partie par des professionnels et le grand public. Le taux d'engagement des publications est similaire à 2017. Twitter est le réseau social qui connaît la même progression que Facebook passant de 600 à 710 abonnés. Ce média permet à l'IFJR d'assurer une présence institutionnelle auprès des institutions et des différents médias et du grand public. C'est le compte émetteur du plus grand nombre de tweets populaires sur la justice restaurative.

## C/ Le blog médiapart

Depuis 2017, l'Institut a créé un blog sur Médiapart en vue de relayer des articles d'analyse sur des thèmes précis et de permettre aux professionnels et à l'Institut de partager leur savoir et leur expérience sur la justice restaurative. Il a également servi de support de diffusion des différentes contributions rédigées par les intervenants à la conférence internationale de l'IFJR de 2017.



## 4.2 LES GRANDS MEDIAS

En 2018, l'IFJR a été sollicité par plusieurs journalistes dans le cadre d'articles de presse, d'émissions télé et de reportages. De plus en plus d'articles paraissent dans la presse nationale, la presse locale et la presse spécialisée. Du côté de la télévision, l'IFJR a appuyé les participants à un documentaire sur la médiation restaurative qui sera diffusé au printemps 2019 sur France 5.

## 4.3 L'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES

### A/ L'événementiel

Dans le cadre de l'accompagnement aux structures, l'IFJR apporte un soutien à la mise en place d'événements de promotion de la justice restaurative. Celui-ci consiste en une mise à disposition d'affiches et de flyers, d'accompagnement tout au long de l'organisation de l'événement avec des entretiens réguliers et d'un relais sur le site de l'IFJR, la presse locale et les réseaux sociaux.

### B/ Les dépliants et les affiches



L'IFJR a conçu des dépliants et des affiches pour toute structure promotrice de programme désireuse de communiquer sur ces actions. Ils peuvent faire l'objet d'un envoi postal ou électronique, en format générique ou personnalisé, selon les mesures mises en place.

## C/ La semaine internationale de la JR

Lancée par le Canada, cette semaine se tient partout dans le monde depuis plusieurs années. Du 19 au 26 novembre, elle réunit professionnels et chercheurs dans le cadre de séminaires et de colloques mais également le grand public désireux de découvrir ce qu'est la justice restaurative au travers des projections débat et des conférences. Cette année, l'Institut a soutenu plusieurs structures désireuses de faire valoir leurs actions au niveau local au travers l'organisation de projections débats du film en Mille Morceaux dans le cadre d'un partenariat avec la société de distribution Destiny Films et avec la fédération France Victimes. Au total, 6 événements ont eu lieu permettant à plus de 600 personnes de découvrir la justice restaurative et ses bénéfices pour les victimes, les auteurs d'infractions pénales et plus largement la société.



#### 4.4. LE PROGRAMME PASSEUR DE JUSTICE RESTAURATIVE

Depuis sa création, l'IFJR a effectué plus de 162 actions de sensibilisation, sur la France entière. 18 ont été réalisées au cours de cette année. Ces sensibilisations ont souvent été le point de départ de projets en créant une dynamique positive pour le développement de nouveaux partenariats.

Le programme « Passeur de justice restaurative » a évolué, permettant des sensibilisations auprès d'un public plus large. Ces « Passeurs », bénévoles de l'IFJR (professionnels ayant animé une mesure ou participé à la mise en place d'un programme de justice restaurative) seront à la disposition des structures pour leurs actions de sensibilisation auprès du grand public ou de futurs bénévoles en justice restaurative.

DATE	TYPE DE SENSIBILISATION	HÔTE	LIEU	PASSEUR
02/02/2018	Sensibilisation	SPIP 55	Bar-Le-Duc	Noémie Micoulet
16/03/2018	Conférence	Université de Strasbourg	Strasbourg	Benjamin Sayous
28/05/2018	Conférence	SPIP 34	CP de Béziers	Robert Cario
26/06/2018	Conférence	DTPJJ 44-85	Saint Nazaire	Robert Cario
28/06/2018	Conférence	SOS aux Habitants	Strasbourg	Robert Cario
20/09/2018	Conférence	Association française pour l'histoire de la justice	PARIS / COUR DE CASSATION	Robert Cario
26/09/2018	Formation continue	ENM	Paris / ENM	Robert Cario
28/09/2018	Conférence	AAV Dijon	Dijon	Robert Cario
20/11/2018	Conférence	SPIP 61	Alençon	Robert Cario
21/11/2018	Colloque	PTF de Bordeaux (ENPJJ)	Bordeaux	Benjamin Sayous
29/11/2018	Colloque	ANDAVI	Bourges	Benjamin Sayous
11/12/2018	Sensibilisation	SPIP 13 (Milieu fermé) / Antenne SE	Luynes	Noémie Micoulet
13/12/2018	Conférence	DTPJJ 02-80	Amiens	Robert Cario
12/12/2018	Projection-débat	CORSAVEM/SPIP/DISP-Marseille-Corse	CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORGIO (CORSE)	Noémie Micoulet
14/12/2018	Projection-débat	CORSAVEM/SPIP/DISP-Marseille-Corse	Centre pénitentiaire d'Ajaccio (Corse)	Noémie Micoulet

## 5. L'APPUI AUX PROGRAMMES DE JUSTICE RESTAURATIVE

### 5.1. LA DOCUMENTATION D'APPUI AUX PROGRAMMES

Dans le cadre de l'accompagnement des programmes, l'Institut a créé plusieurs outils indispensables à la sensibilisation sur la justice restaurative et la mise en place de mesures.

#### Un cahier des charges et une convention de partenariat adaptés à chaque mesure

Afin d'unifier les pratiques des partenaires promoteurs de programmes de justice restaurative, l'IFJR a élaboré, conformément à ses missions, des outils propres à chacune des mesures de justice restaurative mises en place. Le cahier des charges rassemble l'ensemble des bonnes pratiques identifiées dans le cadre des programmes de justice restaurative ayant abouti à une mise en œuvre effective. Il est soumis régulièrement à un groupe d'experts internationaux sur la justice restaurative. La convention de partenariat fixe quant à elle le rôle de chacun des signataires, les moyens qu'ils mettent en œuvre ainsi que le déroulement des rencontres. Ces deux outils méthodologiques se déclinent pour 3 mesures : les rencontres détenus/condamnés victimes, les médiations restauratives, les cercles de soutien et de responsabilité / cercles d'accompagnement et de ressources.



#### Le guide « La justice restaurative, une innovation au service de l'humain »

À destination des professionnels de la justice (au sens large), ce guide a été conçu afin de leur permettre de se familiariser avec la justice restaurative, son cadre légal et ses principes fondamentaux, les principales mesures de justice restaurative et les protocoles établis pour leur mise en œuvre. Par son contenu très complet et son côté pratique, il constitue un véritable outil, non seulement pour l'information de ces professionnels, mais aussi pour leur permettre d'informer à leur tour leurs publics sur la justice restaurative. Ce guide a été et continue à être diffusé de manière large auprès des professionnels de la justice.



#### Le guide d'orientation

L'accès à la justice restaurative des personnes victimes et des personnes infracteurs dépend directement de l'information complète qui doit leur être donnée sur les possibilités de participer à une mesure. Cette première information est le premier pas de leur orientation vers les animateurs de la mesure de justice restaurative en vue de leur éventuelle participation.

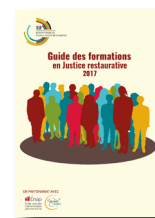
Afin de faciliter ce travail d'information des professionnels recevant les personnes victimes ou auteurs d'infractions, l'IFJR a élaboré un « guide de l'orientation » à destination des professionnels accueillant des personnes victimes et des personnes infracteurs, afin de leur donner les clés pour présenter les mesures de justice restaurative.



## Le guide des formations

Ce guide présente les principales formations proposées par l'IFJR et ses partenaires, notamment l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) et France-Victimes (INAVEM). Il participe à l'information auprès des personnes souhaitant se former à la justice restaurative et répond à l'obligation légale, rappelée par la circulaire du 15 mars 2017, de formation spécifique des personnes œuvrant à la mise en place de mesures de justice restaurative.

Il propose des informations sur l'ensemble du contenu des formations proposées par l'IFJR et ses partenaires, en détaillant le contenu pédagogique par type de formation proposée.



## Le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative

Ce guide des formations est complété par un « référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative ». Anticipant sur la définition des conditions d'exercice et de mise en œuvre des mesures de justice restaurative par la circulaire du 15 mars 2017, l'IFJR a édité ce référentiel en septembre 2016. Il présente les principales fonctions exercées par les intervenants en justice restaurative, les missions qui sont les leurs dans ce cadre, les activités qui en découlent et les compétences spécifiques qu'ils mettent en œuvre. Ces compétences sont rapprochées des différentes formations, notamment celles proposées dans le cadre du parcours intégré de formation continue des animateurs de rencontres restauratives. Ce référentiel présente ainsi les fonctions d'animateur de rencontre restaurative, de coordonnateur de CSR/CAR, de coordonnateur régional d'un service régional de justice restaurative, de référent justice restaurative et enfin de membre bénévole de la communauté.



## 5.2. L'ACCOMPAGNEMENT A LA CONDUITE DE PROGRAMMES

### A/ Objectifs et présentation du programme « l'IFJR vous accompagne »

L'objectif principal de l'accompagnement des programmes par l'IFJR est de permettre aux promoteurs du programme de justice restaurative d'acquiescer une pleine autonomie dans la conduite des mesures de justice restaurative, dans le respect des protocoles définis par l'IFJR.

Dans le cadre de cet accompagnement, l'IFJR propose plusieurs services :

#### 1) Une aide à l'élaboration de la convention de partenariat, comprenant :

- Une visite sur place pour une aide à constitution du comité de pilotage, la présentation de la convention type, l'adaptation de la convention aux spécificités locales et la fourniture d'un projet de convention modifiable ;
- Un suivi comportant une aide à la révision du projet de convention sur la base des retours des partenaires jusqu'à sa signature.

#### 2) Une aide à l'élaboration du cahier des charges, comprenant :

- Une visite sur place pour une aide à la constitution du groupe projet, la présentation du cahier des charges type de la mesure envisagée et la remise d'un projet de cahier des charges adapté aux spécificités locales ;

- Un suivi comportant une aide à la révision du projet de cahier des charges sur la base des retours des partenaires et une aide à la mise en place de celui-ci concernant la mesure envisagée et ce jusqu'au début de la phase d'information et d'orientation.

### 3) Une aide à l'information et à l'orientation du public, comprenant :

- Une journée de formation sur site auprès de l'équipe et celle des partenaires, la mise à la disposition et la présentation du « guide de l'orientation » ;
- Un suivi comportant une aide au cours de la phase de recrutement des participants et une aide à l'appréciation de la démarche des participants jusqu'aux entretiens préparatoires.

### 4) Une aide au recrutement de bénévoles, comprenant :

- Une journée de formation sur site pour les professionnels encadrant l'équipe de bénévoles et comportant une présentation du « guide des membres de la communauté » et la remise de celui-ci. Ce service est complémentaire à la formation des membres de la communauté ;
- Un suivi du recrutement et du management de l'équipe de bénévoles jusqu'au début de la mesure.

### 5) Une aide au bilan de la première mesure

Le programme « IFJR vous accompagne » s'adresse à toutes les structures qui seraient intéressées. L'IFJR, depuis sa création en 2013, a mené et mène des accompagnements de différentes structures partout sur le territoire, dans le cadre du développement de leur programme de justice restaurative. A ce titre, l'IFJR a accompagné 9 structures et leurs partenaires dans la mise en place de mesures de Justice restaurative, allant de rencontres condamnés / détenus – Victimes, à des Cercles de Soutien et de Responsabilité/Cercles d'Accompagnement et de Ressource et des médiations restauratives.

Chacun des accompagnements est engagé avec les professionnels issus des structures, en concertation avec leurs actions de terrain, les besoins identifiés par les services et du choix de mesure de justice restaurative développée. Chacun des accompagnements de l'IFJR présente des spécificités propres au contexte local d'implantation des projets, de la mesure effectuée, notamment.

En 2018, neuf structures ont bénéficié d'un accompagnement. L'IFJR a accompagné le SPIP 34 dans le cadre de la mise en œuvre de cercle de soutien et de responsabilité. Cet accompagnement a porté sur l'élaboration de la formation à destination des bénévoles de la communauté, co-construite avec le SPIP 34 et son partenaire le CRIAVS. Il a également porté sur l'adaptation du cahier des charges Cercle de Soutien et de Responsabilité au projet et sur l'écriture de la convention à laquelle l'IFJR est partenaire.

Poursuivant le partenariat des années précédentes, l'IFJR accompagne l'AMAV et son partenaire le SPIP 84 dans la mise en œuvre de rencontres condamnés-victimes et de médiation restaurative dans le Vaucluse. Cet accompagnement, au demeurant, portant moins sur la technique que les années précédentes, est désormais axé sur la pérennisation des actions des deux services, et notamment autour de la communication auprès des professionnels de la justice et du grand public.

L'accompagnement de la CORSAVEM et de son partenaire, le SPIP de la Corse (2A et 2B) est orienté autour de plusieurs axes : la sensibilisation des professionnels dans le cadre de l'orientation vers des mesures de justice restaurative du public justice (victime et auteur), l'élaboration des cahiers des charges et d'un rétro-planning pour les deux projets. Ces interventions ont lieu sur site, en présence des professionnels issus des deux structures.

Au titre de l'accompagnement de REMAID, l'IFJR a été associé durant toute l'année 2018 au suivi de la création du Réseau des Acteurs du Dauphiné pour la Justice Restaurative (RADJR), créé en avril 2018 ; également associé au projet expérimental sélectionné porté par la DPJJ, concernant la mise en place de mesure de médiation restaurative et de conférence restaurative auprès de mineurs. Enfin, l'IFJR demeure associé au projet de mise en œuvre de Rencontre condamnés victimes dans le département de la Drôme.

Relativement à l'accompagnement par l'IFJR du projet de rencontres condamnés-victimes dans le département des Pyrénées Orientales, en partenariat avec le SPIP 66 et France Victimes 66, l'intervention de l'IFJR s'est traduite par plusieurs journées de sensibilisation des équipes des deux partenaires en matière d'orientation des personnes victimes et des personnes auteurs vers les mesures de justice restaurative. L'intervention de l'IFJR s'est également concentrée autour de l'aide à l'élaboration du cahier des charges de la mesure.

L'accompagnement du SPIP 45 dans le cadre de la mise en œuvre de cercle de soutien et de responsabilité s'est manifesté par la présence de l'IFJR lors de la formation des bénévoles de la communauté, par des entretiens téléphoniques mensuels portant sur les difficultés pratique et technique de mise en œuvre de la mesure.

### **5.3 APPUI PONCTUEL DES STRUCTURES A LEUR DEMANDE**

Parallèlement aux activités d'accompagnement de structures, l'IFJR a maintenu ses activités de suivi et d'aide auprès de toutes les structures le sollicitant à cet effet. Cet appui ponctuel est souvent une condition indispensable au développement du programme, les professionnels et promoteurs du programme étant rassurés par la disponibilité de l'IFJR. Outre la délivrance de dépliants, de guides ou de modèle de convention et de cahier des charges, cet appui ponctuel peut s'accompagner d'entretiens téléphoniques avec les membres du groupe projet, pour veiller à la bonne réalisation méthodologique des protocoles, tels que présentée lors des formations.

En 2018, 22 programmes en cours ou en construction ont bénéficié d'un tel appui parmi lesquels :

SPIP 63-15 ; France Victime 16 et le SPIP 16 ; le SPIP 40, l'AEME ; AVIMEJ ; SPIP 19 ; SPIP 87 ; SPIP 31 / 09 et le SAVIM ; LAVI ; le SRJR « Pyrénées » ; l'ATAV ; le SPIP 10 et l'AVIM 10 ; Grand Nancy Aide aux Victimes ; AYL, APREMIS 80, le SPIP 80, le parquet d'Amiens et le TGI d'Amiens ; la ville de Pau ; SPIP 55 et CIDFF 55 ; SOS aux Habitants ; SPIP 24 ;



## 5.4 SUPERVISION

L'IFJR a poursuivi la supervision technique des rencontres condamnés victimes et de rencontres détenus victimes, à la demande de groupes projets, au sein desquels des animateurs travaillaient sur leur première animation de rencontre restaurative.

Conformément à la convention de partenariat, une supervision de la session de rencontre est assurée au bénéfice des animateurs par un membre de l'IFJR, ayant déjà animé une rencontre restaurative.

La supervision technique consiste en la possibilité, pour les animateurs :

- D'échanger avec ce dernier sur la mise en pratique du protocole, les questionnements suscités, ainsi que sur la posture d'animateur de rencontres restauratives ;
- De revenir, avec les animateurs sur le respect du cadre déontologique et méthodologique de celles-ci.

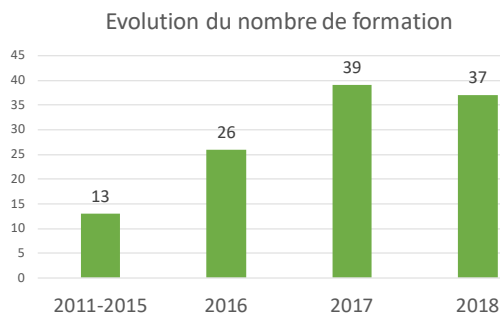
En 2018, 8 programmes ont bénéficié d'une telle supervision technique.

Les huit supervisions concernaient la mise en place de Rencontres Condamnés – Victimes en milieu ouvert et de rencontres Détenus-Victimes.

## 6. LA FORMATION

### 6.1. LE PARCOURS INTÉGRÉ DE FORMATION CONTINUE DES ANIMATEURS DE RENCONTRES RESTAURATIVES

A/ Le parcours de formation continue des animateurs des rencontres restauratives : un équilibre en 2018



Le nombre de formations en 2018 a été similaire à celui de 2017 avec 37 sessions formations partout en France regroupant plus de 500 professionnels de 35 Cours d'Appel.

Au total, 223 personnes ont été formées au module 1, 222 au module 2 et l'on compte 12 nouveaux bénévoles de la communauté (CSR/CAR) et 18 nouveaux membres de la communauté potentiels (RDV/RCV).

Les 536 stagiaires recensés cette année s'ajoutent aux 1373 ayant suivi une formation dès 2011. 531 certificats d'animateur de justice restaurative ont été délivrés sur la quasi totalité du territoire.

#### B/ L'atout des formations délocalisées

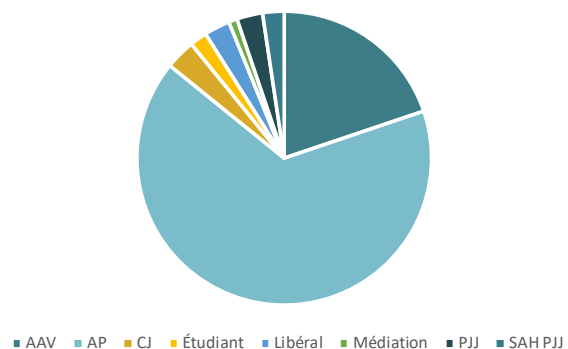
##### » Module 1

Deux sessions de formation module 1 se sont tenues à l'ENAP à destination d'agents pénitentiaires et six sessions de Module 2 à destination d'agents pénitentiaires, de professionnels de la justice restaurative, de l'aide aux victimes et du contrôle judiciaire.

Les locaux de France Victimes (Paris) ont quant à eux accueilli 2 sessions de module 1 auprès de professionnels de l'aide aux victimes, du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse, d'étudiants et de professionnels libéraux, et deux sessions de modules 2 RCV/RDV.

Grâce au modèle de formation délocalisé initié dès le premier semestre 2017, de nombreuses formations ont pu se tenir en dehors des locaux de France Victimes et l'ENAP, les rendant accessibles à un plus grand nombre. Au total, 8 formations module 1 ont été proposées : à Rennes, Marseille, Toulouse, Dijon, Aix en Provence et Lille.

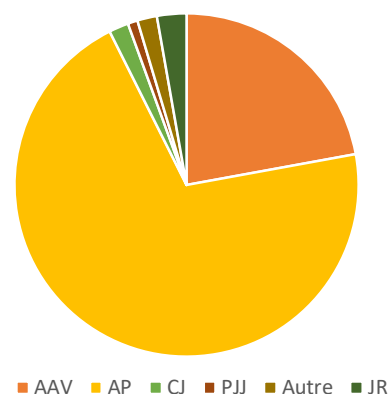
Repartition des stagiaires M1 par activité



## » Module 2

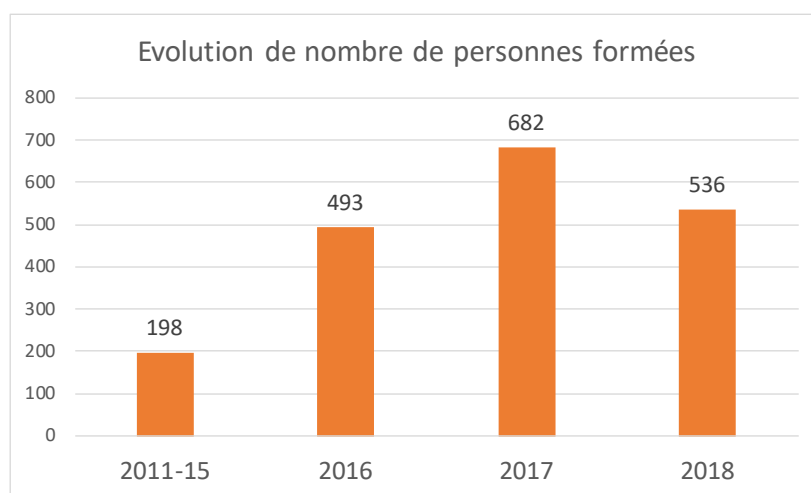
Compte tenu la demande croissante de la part de structures (Association d'aide aux victimes, groupe projet implanté au niveau local, DISP, service pénitentiaire d'insertion et de probation, par exemple) dans le cadre de la mise en œuvre de projet de rencontres restauratives, les partenaires à la formation en justice restaurative (France Victimes, ÉNAP et IFJR) ont proposé à compter du 1er semestre de 2017, des Modules 2 de formation à l'animation de RDV-RCV en délocalisé. Ces formations ont eu lieu en dehors du site de l'ÉNAP qui proposait initialement des Modules 2, en partenariat avec la fédération France Victimes et l'IFJR. En 2018, 6 sites ont accueilli cette formation module 2 : Bordeaux, Chateauroux, Saint Denis, Rennes, Marseille et Amiens.

Répartition des stagiaires M2 par activité



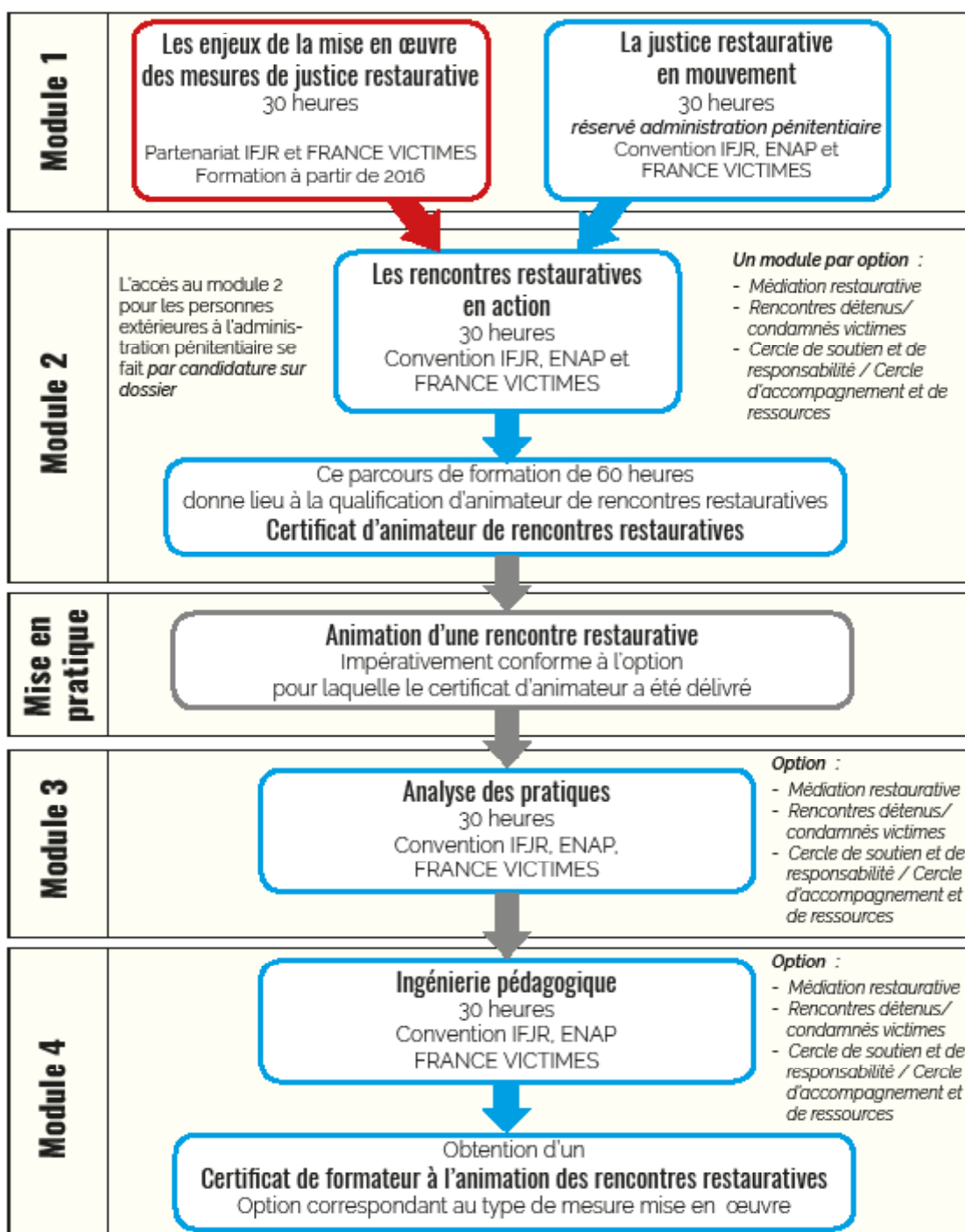
## C/ La formation à destination des membres de la communauté- radicalisation

Dès février, dans le cadre d'une recherche action menée par l'IFJR portée sur la contribution de la justice restaurative à la prévention de la radicalisation, des formations spécifiques ont été réalisées sur le site pilote auprès des professionnels et des membres de la communauté. Parmi celles-ci : 5 formations "Devenir membre de la communauté" et 1 session module 2 Rencontres Condamnés/Victimes - Détenus Victimes.

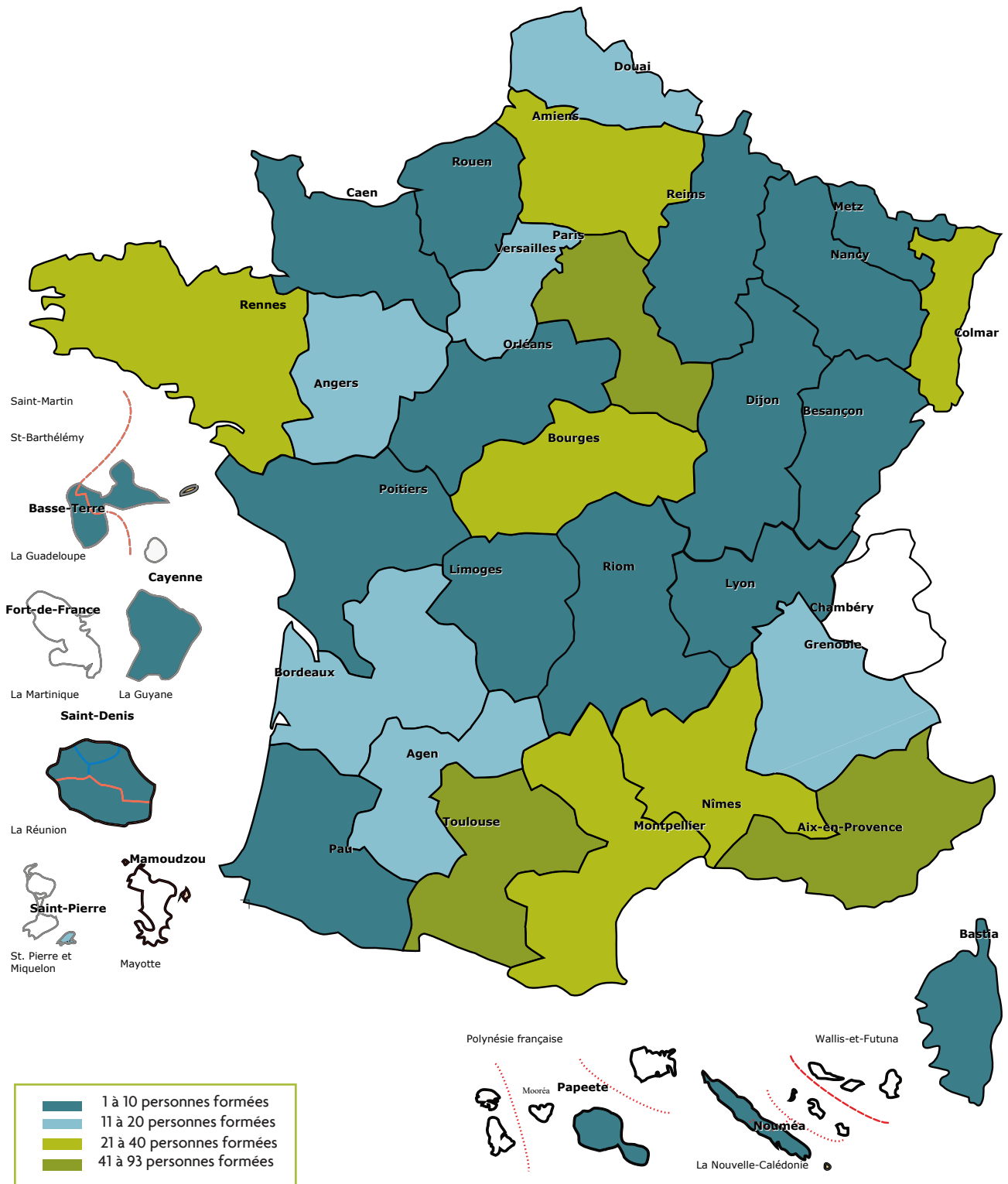


## Parcours intégré de formation des animateurs de rencontres restauratives suite à la signature de la convention entre l'IFJR, l'ENAP et FRANCE VICTIMES 120 heures de formation

*Parcours réservé aux animateurs de rencontres restauratives.  
La formation des membres bénévoles de la communauté est spécifique et ne nécessite pas d'avoir suivi le module 1.*



## CARTE DES PERSONNES FORMÉES EN 2018



**536** personnes formées en 2018

Soit **222** certificats d'animateur délivrés

## 7. L'EVALUATION

L'IFJR propose ses services en matière d'évaluation « locale » à travers l'étude de trois aspects :

- Les effets de la mesure de justice restaurative sur les participants (personnes victimes et personnes auteurs) ;
- La capacité du programme à mettre en œuvre des mesures de justice restaurative ;
- L'impact de la justice restaurative sur les pratiques professionnelles des professionnels.

En 2018, l'IFJR a conduit une évaluation d'une RCV à Anglet et deux autres évaluations sont en cours de finalisation pour une médiation restaurative à Valence et une RCV à Avignon.

Les premières évaluations complétées corroborent les résultats internationaux des évaluations en justice restaurative dans le monde.

En effet, les taux de satisfaction des personnes victimes et auteurs sont très élevés avec une échelle allant d'une rupture de l'isolement vécu après l'infraction à un changement radical de vie vers un mieux-être.

On note l'importance centrale de l'inclusion de tous les partenaires et en particulier des directions des différents services. On note également l'atout que représente une décharge de travail pour les animateurs ; l'anticipation de la charge de travail ; l'organisation d'une communication et d'un travail régulier et conjoint entre animateurs et membres de la communauté mais aussi plus largement au sein du COPIL.

Enfin, les pratiques professionnelles s'enrichissent des apprentissages de la justice restaurative jusqu'à aboutir à l'acquisition d'une vision globale du crime (auteurs et victimes) par les professionnels qui disent « trouver un nouveau sens à leur métier ».

À ces premiers résultats encourageants, s'ajoutent la mise en lumière, par les évaluations, de l'importance cruciale et de la richesse des partenariats inédits construits entre l'Aide aux victimes, les SPIP et les Autorités Judiciaires.

En parallèle à ces points positifs sont également mis en exergue le manque de lisibilité des politiques publiques en matière de justice restaurative, la motivation inégale des partenaires d'un lieu à l'autre et l'indispensable implication des professionnels comme ingrédient à la réussite des projets. Cette dernière suppose un engagement très conséquent en termes de temps et d'énergie.

À travers les évaluations, des points d'attention et des faiblesses ont pu être identifiés. Ils ont permis d'améliorer les formations des animateurs et des membres de la communauté, de recommander des « bonnes pratiques », de mieux appréhender les spécificités de chaque projet grâce aux retours des artisans de la justice restaurative.

## 8. LA RECHERCHE

### 8.1 PROJET DE RECHERCHE : « LA CONTRIBUTION DES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE À LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION »

L'IFJR s'est engagé dans un projet innovant depuis la fin de l'année de 2017 autour de la question de savoir à quelles conditions la justice restaurative (JR) pouvait bénéficier aux personnes radicalisées et aux personnes victimes d'actes de terrorisme.

La réflexion conduite en ce sens est partie de l'hypothèse selon laquelle la radicalisation d'un auteur ne pouvait pas priver les personnes désireuses de se rencontrer et de dialoguer de l'accès à la JR. Cette hypothèse a d'ailleurs été renforcée au cours du projet lorsque a été constaté le grand intérêt exprimé par les personnes victimes d'actes de terrorisme à participer à des rencontres restauratives, ces dernières étant en outre bien souvent l'unique forme de justice à laquelle elles pourront avoir accès. Dans cette perspective, la recherche-action vise à déterminer les possibilités de mise en œuvre de la JR auprès de ce public et son intérêt à y participer.

Par ailleurs, l'idée de travailler sur la thématique de la justice restaurative et de la radicalisation envisage également l'hypothèse d'une réponse du « lien » face à la « rupture ». En effet, puisque la radicalisation s'inscrit contre la société occidentale, contre ses valeurs, contre la démocratie, contre un mode de vie jugé indécent et décadent, la justice restaurative propose du lien, du dialogue, des rencontres, une approche humaniste, une autre vision de la communauté, un possible vivre ensemble dans cette même société décriée.

Le projet a été construit sur le modèle d'une recherche-action avec en premier lieu l'élaboration d'une étude de faisabilité permettant de répondre à la question de savoir si la mise en œuvre de mesures de justice restaurative auprès d'un public en situation de radicalisation (auteurs et victimes) est possible et, si oui, à quelles conditions .

Selon les résultats de la phase préparatoire finalisée au printemps 2018, il n'existerait pas d'incompatibilité à proposer la justice restaurative en matière de radicalisation.

Notre étude démontre que si les protocoles sont particulièrement adaptés aux crimes graves et violents (et donc aux actes terroristes), une attention particulière doit être accordée aux spécificités de la radicalisation (schéma de pensée, vocabulaire, notamment) mais aussi des victimisations subies (caractère politique de l'infraction, le terrorisme comme phénomène international, principalement).

Les formations complémentaires, ainsi que les réunions du groupe projet et du COPIL organisées régulièrement, à partir de février 2018 sur les lieux du site pilote de cette expérimentation, ont permis d'affiner les premières hypothèses formulées. En effet, l'adaptation des protocoles concerne principalement l'accompagnement, la supervision et le soutien renforcé des animateurs et des membres de la communauté en particulier par des professionnels ayant l'habitude de travailler auprès d'un public radicalisé.

En outre, la radicalisation étant une notion floue et très large, il a été décidé que seuls les condamnés pour des faits en lien avec le terrorisme seraient concernés

par une participation à une mesure de justice restaurative dans le cadre de la loi de 2014 et du champ pénal. Les infractions consistant en des actes en lien avec une entreprise terroriste ont été retenues plutôt que le phénomène de radicalisation mais, bien évidemment, les condamnés pour de tels faits peuvent être radicalisés.

Les personnes victimes sont toutes concernées. La proposition de participation à une mesure de JR a été formulée auprès des victimes directes et indirectes d'actes de terrorisme.

Le choix premier d'une expérimentation conduite dans le champ pénal ne doit pas exclure d'autres pratiques au sein des communautés concernées par le phénomène à travers la mise en place des cercles restauratifs par exemple et, entre autres, avec des familles de personnes radicalisées.

Plus précisément, les nombreux échanges qui ont nourri la réflexion de l'IFJR en la matière conduisent à plusieurs constats :

- La mise en œuvre des mesures de JR dans le champ pénal concerne moins le phénomène de la radicalisation que celui du terrorisme ;
- Le terrorisme implique une démarche plus nationale que locale au regard des procédures d'incarcération et de l'organisation judiciaire en la matière (centralisation à Paris en général) ;
- La radicalisation appelle davantage une réponse locale impliquant les communautés à travers des cercles restauratifs par exemple et la volonté politique des villes.

La recherche-action en cours est confrontée à un déséquilibre entre le fort intérêt des personnes victimes à participer à une mesure de justice restaurative et l'échantillon local d'auteurs trop faible pour permettre une évaluation fiable d'un tel intérêt de leur côté.

Malgré cet écueil, des entretiens préparatoires doivent être organisés au premier trimestre 2019 avec les potentiels participants, victimes et auteurs pour une mise en œuvre de la mesure au printemps ou au cours de l'été de cette même année.

Au-delà, il semble opportun d'une part d'élargir la proposition d'une telle approche restaurative au niveau national et d'autre part d'envisager l'expérimentation de cercles restauratifs au niveau local.



## 9. LES ACTIONS INTERNATIONALES DE L'INSTITUT

### 9.1. LE PROJET DAPHNE ET L'EXPÉRIMENTATION DE MESURE DE JUSTICE RESTAURATIVE AUPRÈS DE MINEURS (IFJR PARTENAIRE DE L'OIJJ, PROJET EN COLLABORATION AVEC LA DPJJ)



Dans le cadre de ses activités internationales, l'IFJR a participé en tant que partenaire au projet européen DAPHNE JUST/2015/SPOB/AG/VICT coordonné par l'Observatoire International pour la Justice Juvénile (OIJJ) depuis le début de l'année 2017 et jusqu'en décembre 2018, date de la clôture du projet.

Ce projet intitulé « Implementing restorative justice with child victims » entendait expérimenter à travers un projet pilote la justice restaurative auprès des mineurs victimes au sein de trois pays européens identifiés comme « Mentee », c'est-à-dire non expérimentés en la matière : la Lettonie, la Bulgarie et la France.

Ces trois États étaient tutorés par des pays « Mentors », la Belgique pour la France, la Finlande pour la Lettonie et l'Irlande du Nord pour la Bulgarie.

Le projet s'est déroulé en plusieurs phases. La première a consisté en des visites de terrains au sein des pays « Mentors » : en Finlande en juin 2017, en Irlande du Nord en septembre 2017 et en Belgique en novembre 2017.

Ces premiers temps d'observation des pratiques, de rencontres et d'échanges ont constitué une grande source d'apprentissage pour les pays « Mentee ».

Ainsi, à l'image des pratiques les plus avancées des pays « Mentor », les pays « Mentee » avaient pour objectif de mettre en place les mesures suivantes : la médiation restaurative pour crime grave en France, la conférence restaurative en Lettonie et la médiation restaurative pour infractions de faible gravité pour la Bulgarie.

La visite du terrain belge s'est clôturée par une formation de deux jours et une seconde phase du projet prévoyait la mise en place concrète du projet pilote dans chaque pays « Mentee ».

Concernant la France, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) était responsable de cette mise en œuvre. L'IFJR était chargé de fournir un appui technique sur sollicitation éventuelle, de dispenser une formation sur site en collaboration avec l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) et de traduire le guide pratique élaboré par plusieurs chercheurs européens sous la coordination de l'OIJJ, l'Agence de Justice Juvénile d'Irlande du Nord, l'Université Catholique de Louvain et l'Institut National pour la Santé et l'Action sociale finlandaise.

Une formation a été organisée en mars 2018 à Caen pendant deux jours et demi, environ vingt personnes du STEMO y ont assisté ainsi que deux professionnels d'une association d'aide aux victimes locale. Au cours de cette formation, le cadre méthodologique et le cadre déontologique de la JR ont été abordés ainsi que des notions essentielles de base.

La mise en œuvre du projet a consisté en la création d'un groupe projet réunissant les professionnels de Caen et auquel est associé le service international de la DPJJ en vue de l'organisation de médiations restauratives. Une visite d'évaluation a été organisée en octobre 2018 et consistait en un état des lieux de l'avancement du projet effectué par le pays mentor, la Belgique, en la personne de deux chercheuses du forum européen pour la justice restaurative. Aucun appui technique n'a été sollicité auprès de l'IFJR.

Enfin, une conférence finale s'est tenue à Bruxelles le 7 décembre 2018. Elle réunissait tous les partenaires au projet et a été l'occasion pour les pays mentees de présenter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'expérimentation de JR auprès des mineurs mais également les succès en découlant.

S'agissant de la France, le projet européen semble constituer le point de départ de l'appropriation par la PJJ de la JR dans la mesure où sous l'impulsion de ce dernier, neuf expérimentations en matière de JR dans les 9 directions territoriales ont été lancées en fin d'année 2018.

Dans ce contexte prometteur, l'IFJR a été associé à l'élaboration de la formation de base en JR proposé par l'ENPJJ et proposera en 2019 des modules de formation complémentaire à ces enseignements initiaux.

## 9.2 SUISSE- 33<sup>E</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DES BARREAUX

Du 5 au 8 décembre s'est tenu à Lausanne en Suisse le 33<sup>ème</sup> Congrès International des Barreaux de Tradition Commune.

Un panel de discussion consacré à la justice restaurative et la médiation pénale était prévu la matinée du 7 décembre. Au cours de celui-ci, Benjamin Sayous, directeur général de l'IFJR est intervenu aux côtés d'Antonio Buonatesta (Fondateur de Médiante, Belgique), Mylène Jaccoud (Professeure à l'Université de Montréal, Canada) et Catherine Jaccottet-Tissot ( Vice-Présidente du Swiss Restorative Justice Forum, avocate, médiatrice, membre honoraire du Barreau vaudois, Suisse).

Ont été abordés les objectifs , les moyens de promotion de la justice restaurative et les obstacles rencontrés pour son institutionnalisation et la pérennisation des pratiques.

**33<sup>e</sup>**  
**C O N G R È S**  
**C I B** Conférence  
Internationale des  
Barreaux de tradition  
juridique commune

**« L'avocat du XXI<sup>e</sup> siècle  
et les modes de résolution  
des conflits »**

**du 5 au 8 décembre 2018**  
**Lausanne, Suisse**

**CIB2018.CH**

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018**

Document édité par l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)

[www.justicerestaurative.org](http://www.justicerestaurative.org)

Tous droits réservés – mars 2019, 24 p.

[www.justicerestaurative.org](http://www.justicerestaurative.org)



---

**Pour nous contacter :**

**Tel :** 05.59.27.46.88

**Mail :** [contact@justicerestaurative.org](mailto:contact@justicerestaurative.org)

**Courrier :** 70131, 64001 PAU CEDEX 01